

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 juin 2021
Rapporteur :
Madame Forough-Léa
DADKHAH**

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 25/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/06/2021
(accusé de réception du 24/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Intégration par Quimper Bretagne Occidentale du Campus de l'Excellence Sportive de
Bretagne**

**Le Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne remplace le CREPS de Dinard.
Organisé en Groupement d'Intérêt Public, ses membres sont des partenaires publics.
Quimper Bretagne Occidentale est sollicitée pour l'intégrer et accueillir des formations
au sein d'équipements sportifs.**

Le Groupement d'Intérêt Public Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne
contribue à la mise en œuvre de 4 domaines d'activités :

- le sport de haut niveau ;
- les formations aux métiers du sport ;
- le développement de la recherche scientifique en matière sportive ;
- l'accueil de stages du mouvement sportif et d'associations de jeunesse et
d'éducation populaire.

Il est organisé en GIP (Groupement d'Intérêt Public) dont les membres sont des
partenaires publics :

- l'État ;
- la Région Bretagne ;
- le Département d'Ille et Vilaine ;

- les collectivités : ville de Dinard, ville de Rennes, ville de Brest, Brest Métropole ;
- le comité régional olympique et sportif de Bretagne ;
- les partenaires enseignement / recherche / centres hospitaliers : Université Rennes 1, Université Rennes 2, Université de Bretagne Occidentale, Université de Bretagne Sud, École Normale Supérieure de Rennes, École des Hautes Études en Santé Publique, École Nationale de Voile et des Sports Nautiques, CHU de Rennes, CHU de Brest, Centre Hospitalier de Lorient.

Afin de développer les missions du Campus sur tout le territoire breton et notamment sur la Bretagne Sud Occidentale, il a été proposé à la ville de Quimper et à Quimper Bretagne Occidentale d'intégrer le GIP. La contribution des collectivités au GIP pouvant prendre la forme de mise à disposition ponctuelle d'équipements sportifs, pour Quimper Bretagne Occidentale, cette contribution pourrait consister en la mise à disposition des piscines communautaires, Aquarive et Kerlan Vian, pour l'organisation de stages ou de formations.

La cotisation annuelle au GIP s'élève à 500 €.

Cette participation au Campus de l'Excellence Sportive serait valorisante pour le territoire et permettrait aux finistériens d'être formés sur place. L'adhésion de QBO au GIP pourrait ainsi se fonder sur sa compétence en matière d'action et d'animation sportive de rayonnement communautaire adossées à l'offre sportive des piscines.

Elle serait matérialisée par la signature d'un avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public, validant ainsi l'intégration de Quimper Bretagne Occidentale au GIP.

Pour information, dans le cadre de cet avenant, le GIP est renommé « Campus Sport Bretagne ». Il conviendrait également de désigner un représentant et un suppléant de Quimper Bretagne Occidentale pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration du GIP.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'intégrer les membres du GIP Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne et d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant 3 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public, validant ainsi l'intégration de Quimper Bretagne Occidentale au GIP ;

2 - de verser le montant minimal de cotisation fixé prévisionnellement à 500 € et dont le montant peut être réévalué par décision de l'assemblée générale du groupement.

Par ailleurs, une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (sur renvoi de l'article L5211-1), les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par madame la présidente. Ainsi, les personnes suivantes représenteront Quimper Bretagne Occidentale comme représentant titulaire et représentant suppléant, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du GIP :

Organisme	Désignation par le CC
GIP « Campus Sport Bretagne » (assemblée générale et conseil d'administration)	<i>Représentante titulaire :</i> <i>- Forough-Léa DADKHAH</i> <i>Représentant suppléant :</i> <i>- Daniel LE BIGOT</i>